

## L' « Autre » à travers le journal *La Tunisie Française*

La Sangsue, l'Abruti et le Chinois de l'Europe (1892-1900)

Hassan El-Annabi

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/1000>

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2003

Pagination : 321-332

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Hassan El-Annabi, « L' « Autre » à travers le journal *La Tunisie Française* », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66 | 2003, mis en ligne le 21 juillet 2005, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/1000>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# L' « Autre » à travers le journal *La Tunisie Française*

La Sangsue, l'Abruti et le Chinois de l'Europe (1892-1900)

Hassan El-Annabi

---

- 1 Un des axes les plus importants de la recherche historique en Tunisie durant les trois dernières décennies a concerné la question du processus de formation identitaire à l'époque du protectorat.
- 2 Les travaux ont d'abord eu pour objet les grandes formations socio-politiques, comme les partis nationalistes, le parti communiste, les organisations syndicales ; puis, depuis quelques années, les minorités et communautés européennes de Tunisie. En revanche, les petites formations socio-politiques qui s'exprimaient à travers surtout les organes de presse n'ont suscité que relativement peu de recherches. Or, à travers les activités de ces formations plusieurs thèmes peuvent être étudiés : la représentation de l'autre, la conscience de groupe, la manipulation de l'image, etc.
- 3 C'est justement à partir d'un journal, *La Tunisie Française*<sup>1</sup>, que nous nous proposons ici d'analyser un certain nombre de conflits de représentations qui relèvent d'une action d'affirmation identitaire engagée, dans les premières années du protectorat, par une frange particulière de la colonie française de Tunisie, à savoir les Prépondérants<sup>2</sup>.
- 4 Quelle est donc l'image que ce groupement offre de lui-même ? Quelles représentations se fait-il de l'autre, en l'occurrence des autochtones et des Européens ? Mais, tout d'abord, dans quel contexte est-il apparu ?
- 5 Notons que nous avons choisi de nous limiter aux années 1892-1900, car à partir de 1901 la réalité tunisienne s'engage dans un nouveau processus qui est caractérisé par :  
"la formation d'une pluralité de groupements et de tendances politiques, par la cristallisation des forces démocratiques en Tunisie, par le renforcement de l'opposition européenne et tunisienne à la politique coloniale et par l'émergence progressive des données essentielles de "la question tunisienne".<sup>3</sup>
- I - Les prépondérants dans la Tunisie dans années 1890
- 6 Le groupement des Prépondérants est évidemment un pur produit de la colonisation française. Investissant d'abord et dès l'institution du protectorat le système politico-

administratif, cette colonisation conserve, certes, la vieille hiérarchie tunisienne d'administration directe, qui est constituée du Premier ministre (interprète de l'autorité beylicale), des *caïds* (représentants locaux de cette autorité), des *cheikhs* (agents de liaison entre les administrés et l'autorité) ; mais, elle la double d'une hiérarchie nouvelle qui est dirigée par le Résident général et qui est composée d'une part de techniciens français faisant de l'administration directe et d'un système français de contrôle, avec notamment les contrôleurs civils<sup>4</sup>.

- 7 Parallèlement à cette action de conquête de l'administration, d'importantes superficies cultivables sont acquises par la colonisation dès les premières années du protectorat.
- 8 Par le moyen de l'immatriculation d'une part et de l'achat de terres à des prix dérisoires au profit de grandes sociétés (comme la "Société Marseillaise de Crédit" ou la "Société Cléricale de l'Union foncière de Tunisie") et des grands capitalistes, le domaine agricole colonial progresse rapidement au nord du pays. Un décret promulgué en 1886 vient ouvrir les terres *habous*, qui sont en principe inaliénables, à la colonisation. Enfin, en 1890 on crée la Direction de l'Agriculture qui donnera en 1896 la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation<sup>5</sup>, dans le but de confisquer des terres appartenant soit aux tribus soit à l'administration des *habous* privés (la *Jemi'a*<sup>6</sup>).
- 9 Le groupement des Prépondérants apparaît essentiellement comme l'expression de la colonisation agricole. Il faut entendre par là les colons de la première vague, ceux qui ont été les premiers à s'installer en Tunisie et qui ont pu ainsi disposer des capitaux nécessaires et de l'appui technique pour mettre en valeur les terres.
- 10 Le fondateur du groupement, Victor de Carnières, (appelé "*le seigneur de Soliman*"), est un grand propriétaire au Cap Bon où l'on produit du vignoble, où l'on entretient des pépinières d'arbres fruitiers et où l'on vend des arbres forestiers et des arbres et plantes en pot. Il en est de même de ses collaborateurs : Léon Moncelon est propriétaire à Bizerte, Jean-Baptiste Aquaviva est membre de la Chambre d'Agriculture de la circonscription du Kef, G. Aubé est président du syndicat des viticulteurs. D'autres membres du groupement qui participent à la vie du journal, quoique anonymes parce qu'ils signent leurs articles par un X, un double X ou un triple X., paraissent aussi être bien expérimentés en matière d'agriculture.
- 11 Ces colons agriculteurs, qui sont déjà en 1892, résidents en Tunisie depuis dix à douze ans, se considèrent comme les défenseurs attitrés des intérêts français dans le Protectorat et voient d'un mauvais œil la prolifération des fonctionnaires vers la fin des années 1890. Ils aspirent à un engagement toujours plus grand du gouvernement français dans la colonisation des terres et l'implantation des colons et constatent, non sans désarroi, l'indifférence du gouvernement du protectorat à leur égard.
- 12 En effet, de Carnières écrit en 1899 :
 

"On demeure confondu lorsqu'on se rappelle l'état des esprits en 1894, époque de l'arrivée à Tunis du Résident Général (René Millet), la situation prospère de la Tunisie, son avenir heureux, tranquille, et que l'on constate en quel désarroi cinq années de folle administration ont précipité la régence".
- 13 De leur côté, les fonctionnaires des services du protectorat voient en eux des "*colons marécageux*", un sobriquet qui en dit long sur l'image qu'ils se font de la capacité de ces colons embourbés dans leurs préoccupations terre-à-terre à comprendre les vrais intérêts de la colonisation française.

- 14 Il faut dire, quand même, que l'émergence du groupement des Prépondérants est un peu l'expression des premières angoisses de la colonie française dans son ensemble vis-à-vis de la situation démographique en Tunisie dans les années 1890. Cette situation se caractérise par la faiblesse du nombre des colons français par rapport au nombre de ressortissants européens.
- 15 Le peuplement européen de la Tunisie, rappelons-le, ne date pas de l'établissement du Protectorat, car, depuis le début du XIXe siècle plusieurs colonies européennes étaient en voie d'accroissement.
- "Les familles les plus anciennement fixées descendaient d'anciens esclaves libérés, d'aventuriers venus tenter fortune et surtout de marchands marseillais et génois installés dans la régence sous le régime des capitulations. (...) Ce noyau primitif a été considérablement accru, dans la première moitié du XIXe s., par l'immigration spontanée de Maltais et de Siciliens chassés de leurs îles surpeuplées par la misère et le manque de travail"<sup>7</sup>.
- 16 De 1881 à 1890 le nombre des Français progresse peu, l'immigration française étant liée presque seulement aux besoins de l'administration. À partir de 1890, avec la création de la Direction Générale de l'Agriculture, l'immigration française devient un programme de gouvernement. Certes le nombre des Français se multiplie par cinq entre 1891 et 1911, mais, il ne représente encore que la moitié du nombre des Italiens<sup>8</sup>.
- 17 La présence italienne constitue pour les Français un véritable danger, car cette communauté constitue une colonie bien structurée avec ses commerçants, ses industriels, ses agriculteurs, ses avocats, ses hôpitaux, ses écoles, ses journaux, ses sociétés de toutes sortes, ses agents consulaires installés dans plusieurs ports du pays : La Goulette, Monastir, Gabès, Mahdia, Jerba, etc. et au-delà une capacité inégalable d'intégration.
- 18 Dans cette brève présentation du contexte dans lequel le groupement des prépondérants apparaît et se développe, on ne saurait omettre de mentionner le rôle joué par Victor de Carnières.
- 19 Fils d'un haut magistrat, celui-ci, né en 1849, et après des études juridiques qui devaient le préparer à la carrière d'avocat, finit par se découvrir une vocation d'agriculteur. Il arrive en 1883 en Tunisie où il s'installe comme colon à Soliman (à une trentaine de kilomètres de Tunis). Il fonde le journal *L'Annexion* qui devient après quelques mois *La Tunisie Française* et réussit à se faire élire le digne représentant des colons agriculteurs, puisque dès 1894 il est nommé secrétaire général puis une année après vice-président de la Chambre d'Agriculture. À partir de 1896 il devient délégué à la Conférence Consultative. Sa liberté de langage et sa plume facile lui permettent d'occuper une importante place dans la scène politique tunisienne.
- 20 Ses positions font de lui le porte-parole de la droite nationaliste en Tunisie, surtout après l'éclipse du groupement du journal *La Kasbah* de Paul Jacquinet d'Oisy qui était encore plus à droite<sup>9</sup>.
- II - Les prépondérants et les représentations de l'image de soi
- 21 Le groupement des Prépondérants s'attribue un double rôle. Il se présente d'abord comme le défenseur de la civilisation contre la barbarie, il se donne aussi l'image du vrai gardien des valeurs républicaines.
- 22 La première mission découle d'un constat que font les Prépondérants :
- "Tous les peuples depuis les primitifs jusqu'aux plus civilisés de nos jours", *peut-on lire dans un numéro de la Tunisie Française*, "se divisent en deux catégories : ceux chez

lesquels la religion domine et règle tout et ceux qui, laissant à l'homme sa liberté de conscience, ont établi un recueil de lois civiles qui se sont modifiées et transformées avec le progrès de la science, ont constitué les codes de la Raison, indépendants des dogmes de la croyance et facilité ainsi l'éclosion de pensées nouvelles et le développement du progrès en laissant dans sa tour d'ivoire s'épanouir les scrupules de la conscience.

Les premiers, parmi lesquels se trouvent presque tous les peuples extra européens et les musulmans entre autres, constituent une race encore primitive, réfractaire à notre civilisation, fanatique par essence de par le développement exclusif donné aux dogmes religieux" <sup>10</sup>.

- 23 Alors à la question : quelle doit être l'attitude des Français à l'égard des indigènes ?

"La réponse se trouve", dit de Carnières, "dans l'étiquette même de notre gouvernement. Protectorat équivaut à tutelle. Or, le tuteur administre les biens du pupille en bon père de famille sous sa responsabilité et sans prendre l'avis de l'intéressé. Ce qui revient à dire que la nation protectrice doit gouverner la nation protégée au mieux de leurs intérêts communs, qu'elle est tenue d'être juste et même bienveillante vis-à-vis d'elle et de la faire participer peu à peu aux progrès de la civilisation par des réformes opérées avec prudence et sagesse" <sup>11</sup>.

- 24 Ainsi, pour les Prépondérants, civiliser ne veut pas dire assimiler, du moins pas immédiatement, et ils n'hésitent pas à taxer d'arabophilie toute mesure dans le sens de l'assimilation prise par le gouvernement du Protectorat en faveur des autochtones <sup>12</sup>.

- 25 La position des Prépondérants se radicalise à partir de 1895, après que des délits sont commis par des Tunisiens à l'encontre de Français, notamment à Béja. De Carnières y voit tout de suite un changement dangereux dans la mentalité des habitants, qu'il n'hésite pas d'ailleurs à lier à l'attitude par trop conciliante et pas suffisamment ferme des autorités du protectorat à leur égard <sup>13</sup>.

- 26 Si l'attitude du groupement à l'égard des Tunisiens musulmans est commandée par la théorie de l'inégalité des races, celle qu'il affiche vis-à-vis des Juifs de Tunisie relève en apparence du principe de l'égalité des sujets du bey dont les Prépondérants se font maintenant les grands défenseurs.

"Nous sommes résolus", dit de Carnières, "à combattre de toutes nos forces la tendance qu'ont les Juifs en Tunisie à s'isoler au milieu de la population indigène et de former, grâce à des institutions spéciales, une sorte d'Etat dans l'Etat".

"Et tout d'abord", poursuit-il, "nous demandons au gouvernement de ne plus faire de distinction entre les sujets tunisiens et de supprimer tous les privilèges qui créent aux Israélites une situation de faveur par rapport aux Musulmans. Il faut en finir avec les protections consulaires qui, moyennant quelques francs par an, donnent aux Juifs des droits sans leur créer de devoirs. Il faut exiger des enfants d'Israël les mêmes impôts que payent les autres sujets beylicaux : il faut les soumettre comme les arabes au service militaire. Il faut enfin expulser de la Régence cette Alliance Israélite Universelle qui vient, en pleine colonie française, façonner une partie importante de la population aux idées des ennemis de la France" <sup>14</sup>.

- 27 Une organisation d'autant plus dangereuse pour les Prépondérants qu'elle est allemande, la plupart de ses ressources lui provenant d'un bavaois naturalisé autrichien, le dénommé baron Hirsch <sup>15</sup>.

"C'est aux théories de cette association internationale", remarque de Carnières, "que l'on doit les Dreyfus, ces négociants d'un ordre spécial qui ne voient dans l'idée de patrie qu'une nouvelle branche commerciale à exploiter" <sup>16</sup>.

- 28 Ainsi, cachant mal son antisémitisme ce groupement constate avec amertume que Tunis est devenue "la nouvelle Jérusalem" des Juifs, car ces derniers y sont choyés, cajolés

et protégés. Or, pour les Prépondérants cette situation est dangereuse pour les intérêts français, car, disent-ils :

"cette race singulière a conservé dans tous les temps et chez tous les peuples au milieu desquels elle a vécu et qu'elle a exploités, une homogénéité, une persistance de vues, un désir ardent de parvenir à la richesse et au pouvoir; tels que, partout, à la longue, elle a amené la réaction, la révolte, les mesures d'exception enfin qui, seules, en Espagne, en France, en Russie, dans les pays barbaresques, ont pu arrêter son expansion, et, pour un temps, mettre un terme à son envahissement"<sup>17</sup>.

- 29 Le groupement du journal *La Tunisie Française* a la même appréhension à l'égard des Italiens vivant en Tunisie, quoique les raisons sont différentes. Ils affichent volontiers un nationalisme exacerbé lorsqu'ils évoquent les privilèges dont disposent les Italiens de Tunisie.

"Ces Italiens sont vraiment nés coiffés !", s'exclame *La Tunisie Française*, "non seulement ils ont des consuls, des agents diplomatiques, des fonctionnaires de toutes sortes qui s'occupent d'eux, mais, ils trouvent encore, en Tunisie, dans l'administration française, des protecteurs et des clients"<sup>18</sup>.

- 30 Ces privilèges créent en faveur des Italiens une situation comparable à celle dont jouissent les Juifs. Mais, pour les prépondérants la question italienne est autrement plus importante parce qu'elle pose un problème de souveraineté pour le gouvernement beylical. Un problème qui tire ses origines dans la signature du traité franco-italien du 25 janvier 1884<sup>19</sup>. C'est pourquoi ils ne cessent de réclamer la dénonciation de ce traité avant qu'il ne vienne à expiration en 1896 et qu'il ne soit renouvelé par tacite reconduction.

"Cette mesure", dit de Carnières, "est une nécessité économique, patriotique et politique si évidente que ce serait non seulement une faute, mais un crime de ne pas effectuer la dénonciation"<sup>20</sup>.

- 31 En somme, à travers leur journal, les Prépondérants se présentent à l'opinion coloniale et métropolitaine comme le rempart de la civilisation face à la barbarie, les garants de l'Etat de droit et les champions de la défense des intérêts coloniaux français en Tunisie.

- 32 Cette image qu'ils se donnent d'eux-mêmes a son corollaire dans les représentations qu'ils portent sur l'autre.

### III - *La Tunisie Française* et la représentation de l'autre

- 33 Qu'il soit Juif, Arabe ou Italien, l'autre pose problème, car il constitue, pour des raisons spécifiques à chaque cas, un obstacle devant la colonisation française. En fait, c'est le Juif qui endosse la plus grande part de responsabilité. Il est présenté comme un véritable animal de proie qui cause du tort même à son protecteur.

« "L'araignée va où sont les mouches", dit de Carnières, "Jéhovah, dans sa prévoyance, semble avoir préparé, comme nourriture pour les Juifs, la population indigène dont ils auront vite sucé le sang" »<sup>21</sup>.

- 34 Or, les pratiques usuraires menées par les Juifs provoquent d'importantes modifications dans les conditions du travail et la vie dans la Régence. C'est que, explique toujours de Carnières :

"l'Arabe finira comme les anciens habitants du pays ont autrefois fui devant lui : il retournera à la vie nomade ...Or, l'Arabe est nécessaire à la colonisation. Nous ne pouvons pas nous passer de lui, car il nous fournit la main d'œuvre à bon marché sans laquelle, étant donné le bas prix des produits de la terre, la colonie agricole serait condamnée à la famine"<sup>22</sup>.

35 Remarquons que c'est lorsqu'elle est pratiquée par les Juifs que l'usure est condamnée. *La Tunisie Française* ne le cache pas en évoquant le cas de la région de Nabeul. On peut y lire ce qui suit :

"les Juifs y sont nombreux, presque tous exercent l'usure. Leur principale industrie est de dépouiller l'Arabe (...). Nous avons vu de braves gens, des Français d'une honnêteté indiscutable, prêter de petites sommes à 120% et quand nous le leur avons reproché, ils nous ont répondu : c'est un service que nous rendons aux Arabes. Sans nous, ils iraient chez le Juif et seraient bientôt ruinés"<sup>23</sup>.

36 Pour les Prépondérants l'usure juive porte également préjudice au commerce, en particulier le petit commerce français, car certains juifs achètent à l'extérieur des marchandises payables à trois mois pour les revendre immédiatement au-dessous des cours et font valoir jusqu'à l'échéance, à un taux excessif, l'argent qu'ils ont reçu comptant<sup>24</sup>.

37 Mais, c'est le risque de transfert de la propriété urbaine vers la communauté juive au détriment de la colonisation qui est, en fait, redouté. Installé au Cap Bon, de Carnières cite volontiers le cas des agissements juifs dans les localités de la région.

"Les Juifs de Nabeul au nombre de 3000 environ, dit-il, ont au moins 4 millions de piastres placées dans le Cap Bon. Les immeubles sont entre leurs mains. A Nianou, petit village de 50 feux par exemple, 30 maisons sont en la possession d'un seul juif. (...) Mais, ces redevances et ces intérêts usuraires", poursuit-il, "ne sont pas encore les plus importants des bénéfices réalisés, il en est un autre plus scandaleux qui mérite l'attention des pouvoirs publics : c'est l'achat des immeubles saisis"<sup>25</sup>. Ainsi, "si l'on n'y prend garde, les Juifs seront bientôt, dans certaines régions les uniques propriétaires du sol : ils formeront une sorte d'aristocratie terrienne dont les arabes deviendront les serfs"<sup>26</sup>.

38 Les Arabes apparaissent donc comme les dindons de la farce. "Arabes", "musulmans", "indigènes" : ces trois mots sont pour les prépondérants synonymes d'abrutis, car, dans une certaine mesure, ils méritent ce qui leur arrive. Leur immobilisme, presque congénital, ajouté à leur fatalisme, font d'eux les victimes tout indiquées de l'exploitation juive.

"Lisez la Bible, dit de Carnières, et voyez s'il n'y a pas une ressemblance frappante entre les fellahs d'aujourd'hui et Abraham, père d'Ismaël, qui fut lui le prototype de l'Arabe ! Même burnous de laine attaché par une corde en poils de chameau, mêmes mœurs, mêmes usages, même façon de tirer l'eau du puits avec des peaux de bouc. La clef de la Bible se trouve dans le premier douar venu. L'Arabe a pu oublier son origine, il n'a rien appris, il n'a rien créé. C'est un destructeur et il faut en vérité que la terre soit bien solide pour exister là où il a passé"<sup>27</sup>.

39 De là découle une lecture bien particulière du passé de ces indigènes qui vivent en dehors du temps.

"L'histoire de la Tunisie" précise de Carnières, nous paraît comme un kaleïdoscope ensanglanté où les figures se succèdent avec une vertigineuse rapidité. Ce sont toujours les mêmes faits, le même mépris des lois, de la dignité, de la vie, de tout ce qui fait un peuple stable"<sup>28</sup>.

40 Ce qui choque en réalité les Prépondérants est moins l'infériorité congénitale de leurs protégés, qui, somme toute, fait partie de l'ordre naturel des choses, que les mesures prises par l'administration du protectorat pour hisser un tant soit peu les indigènes au niveau des Français.

41 *La Tunisie Française* reproche à cette administration la diffusion de l'instruction, l'extension du service militaire, la création de tribunaux musulmans à côté des

tribunaux français, l'égalité devant l'impôt, l'affirmation du droit des Tunisiens à une représentation dans un conseil supérieur.

- 42 Toutes ces réformes réalisées ou projetées entre 1884 et 1899 ont fini, pense de Carnières, par créer des déclassés, des mécontents et donc des agitateurs potentiels. Aussi, certains petits délits commis à la fin des années 1890 dans certaines régions au nord de la Tunisie sont-ils perçus comme le signe d'un changement dangereux dans le comportement des autochtones vis-à-vis des Français. C'est, pour de Carnières, la preuve que *"l'égalité tue le prestige"*<sup>29</sup>.
- 43 Le colon français se sent maintenant menacé. Mais, les Arabes ne sont pas les seuls responsables de cette insécurité, les Italiens sont aussi mis en cause. L'assassin du président Sadi Carnot n'est-il pas un Italien ? Et de Carnières de rappeler que sous l'Empire, des Italiens ont, à quatre ou cinq reprises, attenté à la vie de Napoléon III et que c'est un Italien, Orsini, qui a inventé les bombes à main. Ainsi, l'Italie fourmillerait de pépinières d'assassins prêts à louer leurs couteaux aux plus offrants. Des voleurs et des forçats qu'on laisserait échapper plus ou moins volontairement des bagnes de Sicile et de Pantelleria pour venir semer la terreur en Tunisie<sup>30</sup>.
- 44 C'est pourquoi *La Tunisie Française* voit d'un très mauvais œil l'arrivée en 1894 en Tunisie de Siciliens et de Calabrais. En outre, ces ressortissants italiens sont considérés comme des demi-sauvages, *"habitués à vivre d'herbes et de racines"*. Ce sont les *"chinois de l'Europe"*, parce qu'ils ne dépensent pas leurs salaires et préfèrent retourner chez eux dès qu'ils ont quelques économies. Ce faisant, ils se rendent nuisibles à l'économie, parce qu'ils emportent l'argent de la nation où ils ont trouvé du travail et de Carnières de s'écrier : *"voyez donc les pays où affluent les Italiens ! Tous subissent des crises monétaires"*<sup>31</sup>.
- 45 En fin de compte, tous les arguments sont bons pour montrer que les colons français de Tunisie, en position défensive parmi tant de périls, ne peuvent trouver leur salut que s'ils assument leur rôle de dominants. C'est là pour les Prépondérants une véritable identité qui ne peut se construire que sur une image dévalorisante de l'autre.
- 46 Par ailleurs, à travers le cas des Prépondérants, il apparaît que le processus de formation identitaire en milieu colonial est lié, du moins dans les années 1890, tout autant à la politique métropolitaine qu'aux intérêts particuliers du groupe en question.

---

## NOTES

1. - Journal hebdomadaire paraissant le samedi (10 centimes le numéro). Siège : rue de La Valette, Tunis. Il succède au journal *L'Annexion* qui est paru pendant seulement quelques semaines en 1892.

2. - Il faut dire que le terme "Prépondérance" est quelque peu anachronique ici, car il faut attendre 1907 pour qu'il soit introduit dans le vocabulaire politique. Récupéré par les réformistes tunisiens, il signifie tous les privilèges dont peuvent jouir les colons français, les Prépondérants étant ceux qui sont les plus attachés à conserver ces privilèges.

3. - Tlili (B.), *Crises et mutations dans le monde islamo-méditerranéen contemporain (1907-1718)*, vol. 2, Tunis, Publications de l'université de Tunis, 1978, p. 16.
4. - Bou Hasna, "Structures administratives du protectorat français en Tunisie", in *Bulletin mensuel de l'Afrique française*, janvier 1938, p. 23.
5. - *Annuaire de la Tunisie*, Tunis, 1932, p. 271.
6. - La *jami'a* est une organisme de gestion des biens *habous* publics créé en 1874.
7. - Ganiage (J.), *Les origines du Protectorat français en Tunisie*, Tunis, M.T.E, 1968, pp. 40-41.
8. - *Statistique Générale de la Tunisie*, année 1929. Suivant les évaluations faites par les autorités françaises il y aurait en 1891 10 000 Français pour 21 000 Italiens et en 1896 seulement 16 000 Français pour 55 000 Italiens. Voir Davi (L.), "Entre colonisateurs et colonisés : les Italiens de Tunisie (XIXe-XXe siècles)", in Alexandropoulos (J.) et Cabanel (P.) – éd. -, *La Tunisie mosaïque*, Toulouse, PUM, 2000, p.100.
9. - De Carnières meurt le 26 mars 1917. Voir *La Tunisie Française* du 3 février 1894 et Amaïmia (H.), "L'Action coloniale", *groupement d'extrême droite française de Tunisie. 1924-34*. Mémoire de DEA, Tunis 1979-80 et Sghaïer Amira (A.), *La droite française entre 1934 et 1946*. Thèse de troisième cycle, Tunis 1991-92.
10. - *La Tunisie Française* du 3 juillet 1897, "Halte-là".
11. - *La Tunisie Française* du 8 juin 1895, "La question indigène".
12. - Voici les reproches faits au gouvernement du Protectorat : "on renforce l'autorité des administrateurs indigènes ; les contrôleurs civils ont peine à se défendre contre des machinations ourdies par des musulmans de longue main (...). On laisse aller à la dérive les tribunaux français qui, surchargés de besogne, ne peuvent satisfaire aux réclamations des justiciables, par contre, à la vapeur, on redresse cet organisme mourant "l'Ouzara", on le rajeunit, on l'étend, comme un vaste réseau sur la Tunisie entière.... On assimile, quant aux impôts, l'européen au sujet beylical". *La Tunisie Française* du 26 juin 1897, "L'antisémitisme en Tunisie".
13. - *La Tunisie Française* du 22 juin 1895. "Colons et indigènes".
14. - *La Tunisie Française* du 15 juin 1895. "Un danger".
15. - *La Tunisie Française* du 6 avril 1895. "Orientation nouvelle".
16. - *La Tunisie Française* du 15 juin 1895. "Un danger".
17. - *La Tunisie Française* du 26 juin 1897. "L'antisémitisme en Tunisie".
18. - "Les Chinois de l'Europe" (27 octobre 1894).
19. - Il s'agit du protocole de l'arrangement entre la France et l'Italie relatif à l'exercice de la juridiction française en Tunisie sur les sujets italiens. Voir le texte intégral de ce document dans Mahjoubi (A.), *L'établissement du protectorat français en Tunisie*. Tunis, 1977, pp. 190-193.
20. - *La Tunisie Française* du 15 juin 1895 "La question des traités".
21. - *La Tunisie Française* du 2 septembre 1893. "La nouvelle Jérusalem".
22. - *La Tunisie Française* du 16 septembre 1893. "Les tendances juives".
23. - *Ibid.*
24. - *La Tunisie Française* du 23 octobre 1897. "Contre l'usure".
25. - *La Tunisie Française* du 15 février 1896. "L'usure dans le Cap Bon".
26. - *La Tunisie Française* du 17 juillet 1897. "L'usure".
27. - *La Tunisie Française* du 18 mai 1895. "Arabophilie".
28. - *La Tunisie Française* du 22 septembre 1894. "L'histoire de la Tunisie".
29. - *La Tunisie Française* du 4 février 1899. "Les responsabilités".

30. - *La Tunisie Française* du 30 juin 1894. "Cruelle leçon".

31. - *La Tunisie Française* du 23 février 1894. "La main-d'œuvre française".

---

## RÉSUMÉS

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une frange de la colonie française de Tunisie s'exprime dans un journal « *la Tunisie française* », ce sont les *Prépondérants*.

Ce groupe qui se veut le défenseur de la civilisation contre la barbarie et le gardien des valeurs républicaines, donne ainsi une image très dévalorisée des Juifs, des Arabes ou des Italiens. Tous les arguments utilisés sont là pour démontrer que les colons français de Tunisie ne trouvent leur salut que s'ils assument leur rôle de dominants.

At the end of XIX<sup>th</sup> century, a fringe of the french colony in Tunisia express itself in a newspaper « *La Tunisie française* » and they are named the *Prépondérants*.

This group wished to maintain civilization against barbarism and guardian of republican values and so give a very devaluated image from jews, arabs or italians. All these arguments show that colonists in Tunisia find their salvation when yhey totally assume their dominants situation.

## INDEX

**Mots-clés** : image, communautés, Tunisie, représentation, Colonie

## AUTEUR

HASSAN EL-ANNABI

CERES - Université de Tunis I